

Séance extraordinaire du 3 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le jeudi, 3 mars 2022, à compter de 13 h 00, à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire. La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Denis Chagnon, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants:

Ordre du jour

1. Éclairage de la piste cyclable entre le chemin Saint-François et le rang du Haut-de-la-Rivière Sud / Modification de la demande d'autorisation auprès du ministère des Transports (résolution n° 2022-01-027)
2. Fonds « En Montérégie, on bouge ! » / Demande de financement
3. Projet de reconstruction de l'aréna – Consultant-Conseiller / Octroi d'un mandat
4. Période de questions
5. Fin de la séance

Résolution 2022-03-081

Éclairage de la piste cyclable entre le chemin Saint-François et le rang du Haut-de-la-Rivière Sud / Modification de la demande d'autorisation auprès du ministère des Transports (résolution n° 2022-01-027)

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de modifier la résolution n° 2022-01-027 afin d'apporter les précisions nécessaires auprès du ministère des Transports dans le cadre du projet d'éclairage d'un tronçon de la piste cyclable;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que la résolution n° 2022-01-027 est modifiée pour se lire comme suit :

***Considérant** que les usagers utilisent maintenant la piste cyclable La Route des champs sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire 12 mois par année puisque que la Ville procède à son déneigement;*

***Considérant** que la fréquentation de la piste cyclable a fortement augmenté ces derniers mois en raison de la situation sanitaire causée par la pandémie de la covid-19;*

Séance extraordinaire du 3 mars 2022

Considérant la proximité des écoles primaire et secondaire et de la promotion du corridor scolaire près de la piste cyclable;

Considérant que l'éclairage de ce tronçon contribuerait à offrir un environnement sécuritaire pour les utilisateurs de la piste;

Considérant que l'éclairage du pont sous la responsabilité du ministère des Transports, la structure P-10400 contribuerait aussi à un environnement sécuritaire pour ces mêmes utilisateurs de la piste

Considérant qu'une demande dans ce sens a été transmise à la MRC de Rouville, gestionnaire de la piste cyclable;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder, via la MRC de Rouville, à une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports pour l'implantation de luminaires d'éclairage sur la structure P-10400, le tout tel qu'illustré aux documents soumis.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-082

Fonds « En Montérégie, on bouge ! » / Demande de financement

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2021-2022 ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

D'autoriser la directrice du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M^{me} Chantal Brodeur, à déposer la demande d'aide financière pour l'acquisition de modules pour le parc à neige de la Halte routière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-03-083

Projet de reconstruction de l'aréna – Services professionnels d'un consultant-conseiller / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Séance extraordinaire du 3 mars 2022

Et résolu, dans le cadre du projet de reconstruction de l'aréna, d'octroyer un mandat de services conseils à la firme Vision Aréna 2020 de Boischatel pour une enveloppe n'excédant pas la somme de 25 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre datée du 15 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LA RÉOLUTION SUIVANTE :

2022-03-083.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe